

## Contribution Familiale (Externe - Demi-pensionnaire - Interne)

Ecole :	765,00 €
Collège :	1 035,00 €
Lycée :	1 104,00 €

**La contribution familiale est toujours due, quel que soit le régime de l'élève. A cela s'ajoute suivant les cas : soit la demi-pension, soit la pension.**

C'est la contribution des familles pour les frais de fonctionnement non pris en charge par l'Etat. Les salariés des établissements d'enseignement privés catholiques, bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale, **sur présentation d'une attestation de l'employeur (à fournir chaque année)**. Celle-ci ne peut se cumuler avec la réduction pour d'autres enfants scolarisés.

### RÉDUCTION

Pour tout élève qui a des frères et sœurs scolarisés dans l'ensemble scolaire La Malgrange – Notre Dame de Bonsecours, il est accordé une réduction sur la contribution familiale :

- Deux enfants : 20% de réduction sur la scolarité pour le second,
- Trois enfants et plus : 40% de réduction sur la scolarité, par enfant à partir du troisième.

### Régime

Demi-Pension	Pension
<b>Ecole Notre-Dame de Bonsecours</b>	<b>Collège &amp; lycée :</b>
<b>4 repas 1 030,00 €</b>	<b>4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>-2<sup>nd</sup>e 4 290,00 €</b>
<b>3 repas 772,50 €</b>	<b>1<sup>ère</sup> - 1<sup>ale</sup> 5 357,00 €</b>
<b>2 repas 515,00 €</b>	
<b>Collège : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup></b>	<b>Informations diverses</b>
<b>4 repas 1 078,56 €</b>	La demi-pension traditionnelle comprend 4 repas par semaine. <b>Il est possible de moduler aux conditions suivantes : 2 ou 3 repas hebdomadaires à jour fixe.</b>
<b>3 repas 808,92 €</b>	Pour les repas occasionnels, il faut créditer le porte-monnaie restauration de l'élève, par CB, via votre compte <i>EcoleDirecte</i> .
<b>2 repas 539,28 €</b>	<b>Repas occasionnel : 8,00 € (tarif unique)</b>
<b>Collège &amp; lycée : 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nd</sup>e</b>	Un élève pourra être accueilli au self avec son repas, <b>uniquement pour raison médicale</b> et sur autorisation expresse du chef d'établissement ( <b>sécurité alimentaire</b> ). Une participation financière sera demandée aux familles.
<b>Lycée : 1<sup>ère</sup>, 1<sup>ale</sup></b>	Les élèves internes de terminale et de première, sont en chambre individuelle, en fonction des places disponibles.
<b>4 repas 1 018,64 €</b>	
<b>3 repas 763,98 €</b>	
<b>2 repas 509,32 €</b>	
<i>La demi-pension correspond au prix du repas ainsi qu'à la surveillance des enfants sur la pause méridienne.</i>	

## Autres prestations

### SURVEILLANCE - ÉTUDE

Ecole Notre-Dame de Bonsecours			Collège & lycée :
<b>Surveillance matin</b>	de 7h30 à 8h10	<b>278,00 €</b>	<b>Etude du soir</b> : Pour les élèves restant à l'étude après les classes, jusqu'à 18h00 ou 18h30 (surveillance, récréation et étude), ajouter <b>285 €</b> /an pour 4 soirs par semaine. Ce forfait n'inclut pas la fourniture d'un goûter.
<b>Surveillance soir</b>	de 16h45 à 18h00	<b>330,00 €</b>	
<b>Etude (CP à CM2)</b>	de 16h45 à 18h00	<b>381,00 €</b>	
<b>Surveillance et étude occasionnelles :</b>		<b>8,00 €</b>	

### DIVERS

**Fournitures** : Les fournitures éventuelles (cahier de TP, livret de TD...) seront facturées au cours de l'année scolaire.

**Autres activités et sorties pédagogiques** : Il peut être demandé par l'établissement une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans ou hors de l'établissement (accueil d'intervenants extérieurs en musique, théâtre, chorale, visite d'un musée, voyage scolaire, etc.).

Le montant de ces activités « extra-pédagogiques » varie selon la nature de l'activité.

### Collège & lycée :

**Cotisation EPS** : La cotisation pour l'EPS représente 34 €/an.

**Pour les 6èmes** : Un voyage obligatoire est organisé en début d'année scolaire. Son coût moyen sur les dernières années est de 220 €.

**Pour les 6èmes et les nouveaux collégiens** : Les nouveaux élèves du collège seront équipés d'un chromebook dont le tarif moyen sur les dernières années est de 450 €. Le financement de ce chromebook se fera sur deux ans pour les élèves de 6èmes et sur un an pour les autres élèves. Le chromebook est dû en totalité en cas de départ anticipé.

### RÈGLEMENT

**Prélèvement automatique** : Tous les 10 du mois (d'octobre à juin inclus) le prélèvement interviendra sur votre compte bancaire selon les factures émises par l'économat.

Un prélèvement anticipé est effectué mi-septembre. Il représente 10 % de la contribution familiale + 10 % de la demi-pension ou 10 % de la pension.

Les frais bancaires engendrés par le rejet d'un prélèvement seront facturés aux familles.

### RÉDUCTION POUR ABSENCE

**Contribution familiale** : Un trimestre commencé est dû en entier.

**Demi-pension** : Toute absence pour maladie, **d'une semaine minimum**, ouvre droit à une réduction de 5 € par repas sur la période d'absence. Pour les internes, la réduction forfaitaire sera de 15 € par jour.

Il est de votre responsabilité d'en avertir l'économat (mail ou courrier).

### CHANGEMENT DE RÉGIME

Sauf cas spéciaux, étudiés conjointement par la famille et le chef d'établissement, **le régime choisi au moment de l'inscription ou de la réinscription ne peut être changé en cours d'année**. Un dédit pourra éventuellement être demandé aux familles.

### BOURSES NATIONALES

Des bourses nationales peuvent être accordées au collège et au lycée. Les familles sont avisées des dates de demande de dossier par le secrétariat.

### APEL

La cotisation pour l'association des parents d'élèves sera facturée en début d'année scolaire, pour l'ainé uniquement. Celle-ci est de 20 € par an.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à l'association des parents d'élèves doivent le signaler à l'économat avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024.